

**INTERPELLATION**  
**du député (suppl.) Aron Pfammatter, CVPO, concernant l'avenir du Centre hospitalier**  
**du Haut-Valais (15.03.2011) 1.133**

Le processus de concentration en matière hospitalière avance inexorablement dans toute la Suisse. A partir de l'année 2012, en raison du nouveau financement hospitalier, ce processus va encore s'accélérer et ne va certainement pas s'arrêter aux portes du canton du Valais.

Dans ce contexte, je demande au Conseil d'Etat comment se présente ce processus de concentration pour le Haut-Valais à moyen et à long terme, et comment se présente la planification pour un seul site, respectivement un seul bâtiment hospitalier dans le Haut-Valais.

Sion, le 15 mars 2011  
(11h25)

Aron Pfammatter, député (suppl.), CVPO